

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 11 septembre 2019

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 11 septembre 2019, à compter de 19 h et à laquelle étaient présents :

M. Barry Ardis	Mme Ariane Guilbault
M. Mario Langevin	M. Robert Piché
M. Denis Charron	Mme Anne Lévesque

Absence :

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2019-09-A4011 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 01.

Adoptée.

2019-09-A4012 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Barry Ardis, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (août 2019) ;

4. Incendie et sécurité publique

- 4.1 Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres ;
- 4.2 Constitution d'un comité municipal de sécurité civile ;
- 4.3 Plan de sécurité civile ;
- 4.4 Embauche d'un pompier volontaire ;

5. Voirie

- 5.1 Appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver – Ouverture des soumissions et octroi de contrat ;
- 5.2 Appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver – Ouverture des soumissions et octroi de contrat ;
- 5.3 Appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires – Ouverture des soumissions et octroi de contrat ;
- 5.4 Appel d'offres public pour la construction d'un trottoir de béton – Ouverture des soumissions et octroi de contrat ;
- 5.5 Appel d'offres public pour éclairage municipal – Ouverture des soumissions ;

6. Loisirs et culture

- 6.1 Bibliothèque – Remplacement de 2 postes de travail ;
- 6.2 Ville de Maniwaki – Entente Centre des Loisirs ;

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

- 8.1 Monsieur Éric Plouffe et Madame Anne Lévesque – Demande CPTAQ ;

9. Administration

- 9.1 Centre municipal – Achat d'une génératrice ;
- 9.2 Procédure pour le traitement des plaintes ;
- 9.3 Les Ours Blancs – Partenariat saison 2019-2020 ;
- 9.4 Albatros – Demande de don 2020 ;
- 9.5 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Proclamation ;

10. Varia

11. Maire et conseillers/conseillères

- 11.1 Comités - Nomination ;

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2. Adoption des procès-verbaux

2019-09-A4013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019, tel que rédigé.

Adoptée.

3. Comptes payables

2019-09-A4014

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 août 2019 totalisent 169 969.16 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 98 134.74 \$
Comptes payés : 41 794.37 \$
Salaires : 30 040.05 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Barry Ardis et résolu unanimement par tous les conseillers et conseillères d'approuver, tel que déposées, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2019-09-A4015

Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité d'Aumond reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité d'Aumond désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Mario Langevin et unanimement résolu :

QUE la directrice générale Julie Cardinal soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité ;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée.

Constitution d'un comité municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité d'Aumond reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité d'Aumond désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Robert Piché, et unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité d'Aumond ;

- Julie Cardinal, coordonnatrice municipale de la sécurité civile;
- Alphée Moreau, maire
- Robert Piché, conseiller municipal;
- Maurice Piché, citoyen;
- Caroline Leruite, représentante de l'administration;
- Benoit Chartrand, représentant du service incendie;
- Jacques Marinier, représentant des travaux publics;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;

- d’assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d’élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d’élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d’élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d’assurer son suivi;
- d’élaborer un programme d’exercices et d’assurer sa mise en œuvre;
- d’évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l’évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée.

2019-10-A4017

Plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d’origine naturelle et anthropique pouvant être à l’origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité d’Aumond reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l’importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l’objet d’un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Anne Lévesque et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Julie Cardinal, Directrice Générale et coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE la directrice générale Julie Cardinal soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée

2019-09-A4018

Embauche d'un pompier volontaire

Il est proposé par le conseiller Denis Charron, il est résolu à l'unanimité d'embaucher Monsieur Joel Lacroix, à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Aumond, effectif à compter du 11 septembre 2019.

Adoptée.

5. Voirie

2019-09-A4019

Appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver – Ouverture des soumissions et octroi de contrat

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 9 septembre 2019, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission pour le sel à déglacer dont les résultats sont les suivants :

- Sel Warwick 140.27 \$/tonne métrique
- Somavrac 153.83 \$/tonne métrique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Charron, et résolu d'octroyer le contrat pour le sel à déglacer à Sel Warwick pour une quantité approximative de 185 tonnes, pour un montant de 140.27 \$ de la tonne métrique transport et taxes incluses pour l'hiver 2019-2020.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2019-09-A4020

Appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver – Ouverture des soumissions et octroi de contrat

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 9 septembre 2019, un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour le sable abrasif dont les résultats sont les suivants :

- Carrières Edelweiss Inc. 8.05 \$/tonne métrique
(Sans le transport)

13.76 \$/tonne métrique
(Incluant le transport)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Charron, et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour le sable abrasif à Carrières Edelweiss Inc. pour un montant de 8.05 \$ la tonne métrique sans le transport et taxes incluses pour l'achat d'une quantité approximative de 5 000 tonnes de sable abrasif pour l'hiver 2019-2020.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2019-09-A4021

**Appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires –
Ouverture des soumissions et octroi de contrat**

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 30 août 2019, un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour les matériaux granulaires pour les travaux de voirie 2019-2020 dont les résultats sont les suivants :

- Carrières Edelweiss
 - 5 400 t.m. de MG-20 11.25 \$/tonne métrique
 - 6 500 t.m. de MG-20b 10.75 \$/tonne métrique
 - 5 000 t.m. de MG-56 10.75 \$/tonne métrique
 - 1 500 t.m. de 100-200mm 16.00 \$/tonne métrique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Barry Ardis, et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les matériaux granulaires à Carrières Edelweiss pour un montant de 208 375.00 \$ plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2019-09-A4022

**Appel d'offres public pour la construction d'un trottoir de béton –
Ouverture des soumissions et octroi de contrat**

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 6 septembre 2019, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission pour la

construction de trottoirs sur la route Principale dont les résultats sont les suivants :

- Pavage Cavalier 107 345.15 \$ plus taxes
- Construction Edelweiss 160 749.66 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Barry Ardis, et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la construction de trottoirs sur la route Principale à Pavage Cavalier pour un montant de 107 345.15 \$ plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2019-09-A4023

Appel d'offres public pour éclairage municipal – Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 11 septembre 2019, un seul soumissionnaire, Systèmes Urbains Inc. a déposé une soumission pour la fourniture et installation d'un éclairage municipal ;

CONSIDÉRANT que le montant soumis est supérieur au montant estimé avant soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne Lévesque, et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. Loisirs et culture

2019-09-A4024

Bibliothèque – Remplacement de 2 postes de travail

CONSIDÉRANT que nous devons remplacer les deux (2) postes mis à la disponibilité des usagers ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons procéder par location auprès de Lenovo pour un contrat de 36 mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale de procéder au remplacement des postes et la mise à niveau des programmes pour un montant de 91.31 \$ par mois.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2019-09-A4025

Ville de Maniwaki – Entente Centre des Loisirs

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le maire Alphée Moreau et la directrice générale Julie Cardinal, à signer l'entente concernant l'utilisation du Centre des loisirs de la Ville de Maniwaki, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

2019-09-A4026

Monsieur Éric Plouffe et Madame Anne Lévesque – Demande CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la demande de Éric Plouffe et Anne Lévesque, déposée au bureau municipal d'Aumond pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 168 830 ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage municipal #160 afin d'y construire une résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la Commission ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouverait pas affectées et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles et forestières environnantes existantes et en développement ;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés ;

CONSIDÉRANT QUE qu'il n'y a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la Commission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Charron, et résolu unanimement:

QUE la Municipalité d'Aumond, certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur et recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

Adoptée.

9. Administration

2019-09-A4027

Centre municipal – Achat d'une génératrice

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite rendre fonctionnel le centre de coordination et le centre de services et d'hébergement temporaire ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une aide financière forfaitaire de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une génératrice chez Drumco Énergie pour un montant de 21 375.00 \$ plus taxes et d'en autoriser l'installation.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2019-09-A4028

Procédure pour le traitement des plaintes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la «LCV»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Barry Ardis et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujéti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante: dg@aumond.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en

mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Adoptée.

2019-09-A4029

Les Ours Blancs – Partenariat saison 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Denis Charron, résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser un don de 100.00 \$ au Club Les Ours blancs.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2019-09-A4030

Albatros – Demande de don 2020

Il est proposé par la conseillère Ariane Guilbault, et il est résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 100.00\$ à Albatros pour l'année 2020.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2019-09-A4031

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Proclamation

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, et il est résolu de proclamer la municipalité d'Aumond alliée contre la violence conjugale.

Adoptée.

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

2019-09-A4032 **Comités - Nomination**

Il est proposé par la conseillère Anne Lévesque et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination suivante sur le Comité :

Sécurité publique : M. Robert Piché, Président

Adoptée.

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2019-09-A4033 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par la conseillère Ariane Guilbault, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 51.

Adoptée.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale

